

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AVEIZIEUX - LOIRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en session ordinaire publique en mairie, **salle des délibérations du conseil, le jeudi 3 octobre 2024 à 20 h 15.**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal ;
2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ;
3. Décisions modificatives des budgets commune et assainissement ;
4. Révision libre de l'attribution de compensation dans le cadre du déploiement des points d'apport collectif par la Communauté de Communes de Forez Est ;
5. Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée B 1588 ;
6. Vente de la parcelle cadastrée B 1588 ;
7. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer et de signer un permis de démolir au nom de la commune dans le cadre de l'aménagement du centre bourg ;
8. Renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste pour la gestion d'un point de contact ;
9. Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire ;
10. Fixation du montant d'une amende pour les déjections canines sur la voie et les espaces publics ;
11. Fixation du montant d'une amende pour les dépôts sauvages ;
12. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2023 ;
13. Questions diverses.

Affiché le 25 septembre 2024
Sylvain DARDOULLIER, maire,

